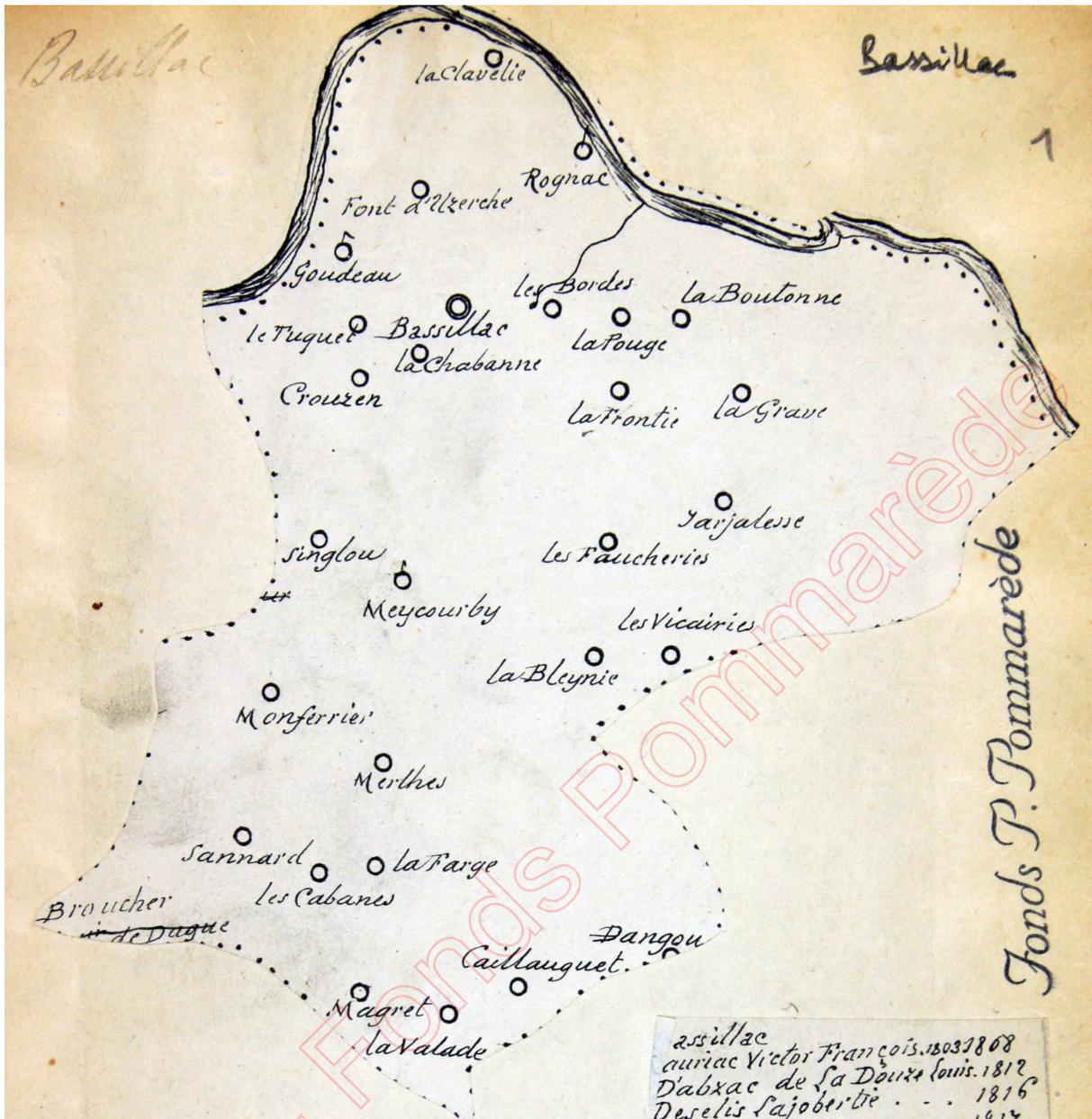


Chanoine Brugière

# Bassillac



Société Historique et Archéologique du Périgord  
Fonds Pommarède



Fonds T. Pommarède

Bassillac  
 curiac Victor François. 1803 18 68  
 Dabzac de La Douze Louis. 1812  
 Deselis Lajobertie . . . 1816  
 Deshelies . . . 1817  
 Chabrier Lajobertie . . . 1820  
 Laroche Jean Bapt. 1832.  
 Laroche Georges . . . 1884.

58 le bourg	75m	Font d'Ulzerche.	110	font de Meycourby	25
la Bleyrie	25E	la Frontie	25E	Meyrinas	25E
Boulogne	24E. 6.	Gui Roide	2NE	Monferrier	350 4
les Bordes	1E	de Goudeau	10N. 4	Portail	250
Caillauguet	41/20. 6	Gui de Charrieras	14N0	Peysarrier	
les Cabanes	150	les Granges	1/2E	Puytoriol	245
la Chabrouille.	24E	Sarjalasse	25E. 7	le Pouyet	1E
Chanlemerte	450	la Roquette	35N. 7	de les Roches	4EN
4 Chemins.	2. 4	la Grave	25E 27	de Rognac	1NE 2.
la Clavelle	14N. 5	la Valade	14S 8	de Pit Rognac.	4EN. 15
Crouzen (2 <sup>nd</sup> Pit)	14.50	la Peyraud	35E	Sannard	450 6
Combaloux	35E	Mon Neuve	2EN	Singloux	450 7
la Danguou	55E. 5	Magret	5S	latour	4EN
la Farge.	45	Merthes	35 6	le Tuquet	10
les Faucheriers	25E	Meycourby	24E	de les Vicairies	35E

Bassillac. 737 hab., 1,873 hect., 87<sup>m</sup> 215<sup>m</sup> altitude,  
20 feux au bourg; à 8K de Périgueux, à 12K de S.<sup>t</sup> Pierre.  
Revenus (Commune en 1884) 54,31X47.  
Revenus (Fabrique en 1881): 381\* (chaises 860).  
sol: Crétacé supérieur. Mollasse. Alluvions. Tufières.  
Un cinquième de la commune est en plaine, le  
reste en montagnes ou coteaux. Sa terre forme en  
général un sol fromental de moyenne qualité.  
Cette commune est arrosée de l'est à l'ouest par la  
rivière de l'Ylle et celle d'Haut-Vézère. Il y a trois  
fontaines abondantes au bourg et deux au village  
de Goudeau, dont l'une, située sur les rochers est  
appelée la fontaine du renard. Plusieurs sources ou  
puits alimentent les autres villages. L'air est sain  
l'église n'étant pas centrale il y a quelque difficulté  
pour desservir cette paroisse. Sa population se com-  
pose, sauf quatre ou cinq familles bourgeoises, de  
petits propriétaires ou métayers. L'esprit religieux  
est assez froid et le marché du dimanche qui se  
tient à Périgueux nuit beaucoup à cette paroisse  
en faisant délaissier les offices. (Le terrain est moi-  
tié siliceux, moitié calcaire). Blé, maïs, châtaignes.  
Délimitation. Jusqu'au XVII<sup>e</sup> s. la paroisse de Bassillac  
comprendait dans sa circonscription la section d'Es-  
coire. A cause des difficultés et des dangers que  
présentait le passage de la rivière cette section  
en fut détachée et érigée en paroisse. (Titres),  
(Archiv. de la Dordogne, Registres paroissiaux d'Antoine)  
Titre et érection de la paroisse d'Escoire.  
Guillaume par la miséricorde divine et la grace du  
saint-siège apostolique évêque de Périgueux a tous  
fidèles chrétiens salut, sçavoir faisons que nous  
ayans esté représenté de la part de messire Fran-  
çois-Louis de Ranconnet chevalier seigneur d'Escoire  
et dame Marguerite deydie son épouse que le dit  
lieu descoire estant d'ancienneté dans les depen-  
dances de la paroisse de Bassillac et servi par le  
curé dud. lieu les auteurs des seigneur et dame s'es-  
tant retirés vers Sa Sainteté le pape Paul seant  
en l'an mille cinq cent trente quatre et luy ayant  
esté exposé que ledit lieu estoit esloigné de l'église  
paroissiale dud. Bassillac d'une grande demi-  
lieue et séparé par deux rivières l'une appelée  
de l'isle et l'autre de Salvegere lesquelles le temps  
de l'hyver a cause de la rapidité et inondation on  
ne pouvoit passer que avec des petits bateaux et  
dans un péril évident de la vie, et que au mo-  
yen dud. obstacle et de la grande difficulté qu'il  
y avait dans le trajet de l'un à l'autre dud.  
lieux la plus part des habitans dud. lieu ne  
pouvoient oïr la sainte messe ni le vicaire  
perpétuel ou recteur dud. lieu aller oïr en  
confession les malades, leur porter le sacrement  
de l'eucharistie, et celui de l'extrême onction  
ny lesd. habitans porter leurs enfans à baptisme  
à raison desquels inconueniens plusieurs avoient  
esté privés desd. sacremens, S<sup>ad</sup>. Sainteté

Bassillac. Etymologie, Ancienneté. M. Wgrin de  
Taillefer pense que ce nom vient du grec  
Celle paroisse est mentionnée dans les plus an-  
ciens papiers (XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup>s). En 1276 elle fut unie  
par le chapitre de St Front à la manse épisco-  
pale en même temps que la paroisse de Coursac.  
(Charte collect. Ségur tome XXX)  
Patron. Le titulaire et patron est S<sup>t</sup> Etienne (In-  
vention 3 août) ((S. Etienne de Bassillac 1534)  
(Collection de Sanguais ms. N<sup>o</sup> 19. de Gourgues)  
Les registres paroissiaux de 1694 à 1752 portent  
presque tous ((S. Etienne de Bassillac)) Les co-  
lonnettes qui ornent le portail de l'église sont  
surmontées de chapiteaux où est représentée la  
lapidation de S. Etienne (à revoir).

Eglise. L'église de Bassillac a de vastes propor-  
tions. Elle mesure : la nef 19<sup>m</sup> sur 10<sup>m</sup>, son sanc-  
tuaire 13<sup>m</sup> sur 7<sup>m</sup> ses 4 chapelles 7<sup>m</sup> sur 3<sup>m</sup>.  
Les arceaux à plein cintre soutenaient autre-  
fois des voûtes dont les restes annoncent une  
grande hardiesse dans la construction. Il y a  
9 fenêtres et 2 portes.

L'église renferme un tableau de S. Etienne de mè-  
diocre composition. Ses 4 chapelles sont dédiées:  
à la Vierge, à S<sup>t</sup> Joseph, à S. Etienne, à S<sup>t</sup> Jean B.  
Les registres paroissiaux signalent aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>  
s. la chapelle de S<sup>t</sup> Michel. Le patron était la  
famille Eyraud qui y avait ses tombeaux. Elle  
eut à soutenir un procès relatif aux droits  
de cette chapelle, voici le document. (Archiv.  
de la Dord. B. 156. 1675) « Sa Cour faisant droit  
des conclusions de Monsieur M<sup>r</sup> Pierre de Mé-  
ridieu, bachelier en théologie de la Faculté de  
Paris, chanoine de l'église cathédrale de Périg-  
ueux, vicaire et chapelain de la vicairie de Bas-  
sillac, le maintient au plein possessoire de ladite  
vicairie et chapellenie de S<sup>t</sup> Michel fondée en l'é-  
glise de Bassillac, avec tous les droits et revenus  
en dépendant et fait défense à M. Pierre Eyraud  
prêtre défendeur de le troubler en lad. possession  
sous peine de 500 livres. (Quelle est cette chapelle?)

La famille de Meycourby avait aussi sa chapelle  
dans l'église (voir à quel dieu était dédiée cette chapelle)

Cloche. Poids: 400 livres. Inscription: « 145 Maria

» S<sup>t</sup> Stephane ora pro nobis Helie Nadal pr. et v.  
» perpétuel. 1688. Francois de Montrone parin.

» Morili hieras demoiselle marene. »

Sacristie derrière l'autel, humide, a une porte ext  
cimetière à 400 mètres.

Presbytère. Vendu à la Révolution. 16 messidor an

IV. Bâtimens, jardin etc. Adjudicataire Pierre  
Fronehe 900<sup>fr</sup> (Archiv. de la Dord. R 550 N<sup>o</sup> 262)

Délibération du Conseil Municipal, 11 nov 1847:  
... les murs du presbytère menacent de tomber

en ruine... le conseil est d'avis de le faire démolir pour le reconstruire à la même place. Dans la prévision M. le Maire a demandé à M. Rongieras entrepreneur de travaux publics à Périgueux la confection d'un plan et devis de reconstruction de la dite maison qu'il met sous les yeux du Conseil et dont le chiffre s'élève à 5.738<sup>fr</sup> 99<sup>c</sup>... le Conseil a adopté. - Procès-verbal d'adjudication du 17 Jbre 1848... conformément au devis et cahier des charges dressé le 15 Jbre 1847 sur la mise à prix de 5.466<sup>fr</sup> 30<sup>c</sup> suivant le devis annexé et dressé par M. Rongieras... en conséquence nous avons adjugé aux sieurs Château, Robert et Roussau l'exécution des travaux de la maison du presbytère... moyennant la somme de 5.247<sup>fr</sup> 65<sup>c</sup> non compris celle de 272<sup>fr</sup> pour honoraires de l'architecte » (Archives de la Dord. série o travaux communaux). « Construction des bâtiments nécessaires au presbytère, approbation, de la délibération du conseil par le préfet le 15 juin 1852; somme de 1813<sup>fr</sup> 88<sup>c</sup> affectés par le Conseil » (Archiv. idem). - Rente de 25<sup>fr</sup> pour les malheureux distribués par le bureau de Charité; 400 pâques; confraternité du Scapulaire; 8 enfants assistés. 3 cabarets; foire le 17 mai.

Curés de Bassillac.

Babiard	1670. 1675.	Sassaingne	1812. 1814.
Fauyaud vic.	1677	Cillus - Sagrange	1814. 19.
Pierre de Méredieu vic.	1675	Pertus	1824. 1825.
Pierre Eyraud prêtre.	1675	Roux	1831. 1832.
Spinouze (vic. perp)	1676	Berger	1836. 1840.
Elie Nadal v. p.	1688	Bousquet	1854. 1857.
Pierre Malhier de C.	1703. 23.	Dussutoy	1857. 1858.
Bellac Pierre ex vic.	1803	Gironella	1858. 188
Rudeau ex religieux.	1803.		

Pierre de Méredieu vicaire et chapelain de la chapellenie de St Michel était chanoine de l'église Cathédrale de Périgueux (Voy. plus haut). - (Archiv. de la Dord. B. 336. 1703-1723) « Marguerite Goub épouse de Jean Cymard maître chirurgien condamnée à demander pardon publiquement, devant la porte de l'église de Bassillac à Messire Pierre Malhier de Cixerouze curé de la paroisse de Bassillac, des injures atroces qu'elle a proférées contre sa réputation et son caractère. » (Archiv. id. BMO6. 1723. Affirmations de voyages. « André Genevoy, marchand, venu du Dauphiné pour poursuivre Monsieur M<sup>r</sup> Pierre Malhier, curé de Bassillac. »)

M. Chabannes curé de Bassillac lorsque survint la Révolution émigra et mourut en Espagne. M. Berger devenu veuf de Jeanne Boyer entra alors dans les Ordres et fit un saint jirètre. Il fut nommé à la Cure de Bassillac et y mourut le 19 novembre 1840, à l'âge de 79 ans. M. Chabanne prêtre assermenté, puis marié. De ce mariage provinrent deux filles dont l'une est encore dans le pays.

auroit fait expedier sa bulle portant pouuoir à l'of-  
ficial des lieux de se transporter dudit lieu d'escoire  
et en cas qu'il luy parut desd. inconueniens, mar-  
quer un cimetiere pour enseuelir les morts, y faire  
eleuer des fonts baptismales dans une chapelle qui  
auoit esté précédemment bastie pour y dire la sainte  
messe et ordonner de bailler ou commettre un pres-  
tre pour faire toutes les fonctions curiales et y ad-  
ministrer les sacrements, en consequence de laquelle  
bulle les inquisitions ayant esté faites réuérénd  
père en Dieu messire Poucaud de Bonneuil nos-  
tre prédécesseur sy estant transporté et beny lad.  
église, cimetiere et autres choses qui doiuent es-  
tre employées au service divin par le malheur  
des guerres civiles et notamment de celles des  
religionnaires, dans labysme desquels l'un des au-  
teurs de l'exposant se trouua enuelope, ce re-  
glement auoit esté interrompu et l'exercice de  
la religion catholique trouble et renuersé, neant-  
moins lesd. seigneur et dame faisans profession de  
la foy catholique, apostolique et romaine, aussy  
bien que tous leurs iuridits habitans dans led.  
lieu descoire desirans veiller à leur salut et res-  
sentans les incommodités cy dessus enoncées les-  
quelles ont de plus en plus augmenté despuis  
lad. concession apostolique par le ravage que  
les eaux ont fait dans leur lieu ou dans la plei-  
ne qui le ioint de part et d'autre nous ayans  
requis de leur accorder l'erection de lad. eglise  
descoire en paroisse et leur donner un viccaire  
perpetuel en titre pour leur administrer tous  
les sacrements dans lad. eglise nous ayans mis  
en main lad. concession apostolique, et a esté  
iustificatif de l'exécution d'icelle du treize  
auil mille cinq cent trente et sept, outre la  
notoriété que nous auions des faits cy dessus,  
après nous en estre pleinement informés, et sur  
les offres desd. seigneurs et dame descoire de  
rebastir à leurs dépens lad. eglise ruinée four-  
nir tous ornemens et meubles nécessaires nous  
leur auions accorde ladete permission et après  
auoir fait faire un proces verbal de lad. eglise  
nouuellement reedifiée meubles et ornemens  
deuans servir à icelle par Monsieur iean de Ca-  
tignol, sieur de Sabagie, docteur en théologie cu-  
rie d'anthonne nous ayant esté rapporté que  
le tout estoit en estab décent et conuenable vou-  
lans incliner aux pieux et saints desirs des expo-  
sans et rendre leurs travaux et depences utiles  
au bien de l'église et de la religion, considerans  
d'ailleurs que nous sommes curés primitifs de la-  
dite paroisse de bassillac et généraux décima-  
teurs et que le viccaire perpetuel ne recuuant  
aucune diminution de sa portion congrue es-  
tant discharged du service dudit lieu descoire,  
et de celui du lieu et enclaué du petit rognée  
qui est du mesme costé de la ruière que ledit  
lieu d'escoire et est exposé aux mesmes incon-  
ueniens recuroit du soulagement et seroit

mieux en état de servir le reste de lad. paroisse qui est de grande étendue après avoir pris l'avis de notre chapitre cathédral et veu sur ce les conclusions de nostre promoteur Nous suivant le pouvoir à Nous donné par les saints canons et par le concile de Trente en la concession et chap. 4 de reformation; nous avons erigé et érigeons lad. eglise d'Escoire en titre d'église paroissiale pour estre regie à l'avenir perpétuellement et à âmes par le vicair qui sera par nous pourueu et autres qui seront pourueus par nos successeurs sans aucune dépendance du vicair perpétuel dud. bassillac, et pour servir ledit bénéfice lui avons attribué de pension congrue et annuelle la somme de deux cent livres à prendre sur les fruits d'écimaux qui nous appartiennent aud. lieu d'Escoire et enclave du petit rognac, Exhortons et partant que besping seroit enjoints aux habitans desd. lieux de reconnoitre le vicair qui sera par nous, ou par nos successeurs ainsi pourueu et luy obéir en toutes choses qui seront de son droit et fonction, comme à leur vray et légitime recteur et en tesmoy de ce auens signi en presentes fait souscrire à notre secrétaire et y appose le sceau du diocesi. A Perigueux dans le palais episcopal le deuxieme du mois de decembre mille six cent septante et sept signe Guillaume vesque de Perigueux et plus bas par Monseigneur le sceau du diocesi appliqué des autres secrétaire. Le present libre a esté écrit mot à mot des originaux qui sont demeurés ou refés au chasteau du seigneur d'Escoire et à la maison du Curé. »

« Visa ou nomination du curé pour la paroisse d'Escoire par Monseigneur Guilheaurme Lesboze vesque de Perigueux. »

Guillielmus in misericordia divina et sanctae sedis apostolicae, gratia Episcopus petrae charesensis Regi a sanctioribus et a concionibus dilecto nostro Antonio Gatignol presbitero diocesis cadurcensis salutem in domino parrochiam ecclesiam seu vicariam perpetuam d'Escoire cuius vacatione occurrente nominatio presentatio et omni moda alia dispositio ad nos ratione dignitatis nostrae Episcopalis spectant et pertinent, liberam nunc et vacantem per novam erectionem tibi praeordinato Antonio Gatignol presenti requirenti et acceptanti capaci... » (Les registres de la paroisse d'Escoire ne donnent pas la fin du document. Le premier acte est signé Sabagie curé d'Anthornet, 1<sup>er</sup> janvier 1678; les autres actes à partir du 13 janvier 1678 sont signés Gatignol curé d'Escoire. Archiv. de la G.)

Monseigneur de Lostanges par ordonnance du 10 mai 1832 donna juridiction spirituelle au curé d'Antonne sur le village du Petit-Rognac avec le consentement du curé de Bassillac.

Maires de Bassillac. Chabrier de la Jobertie. 1820  
Dauriac Victor-François 1803. Saroche Jean-Bapt. 1831  
d'Abzac de la Douze Louis 1812. Saroche Georges. 1884.  
Deschamps Sajobertie. 1816.

Château de Rognac. Ce château fut bâti ainsi que celui de la Roche-Bassillac (les Roches) au X<sup>e</sup> siècle par Frotaire de Gourdon évêque de Périgueux (1076) pour résister aux incursions des Normands. Au quinzième siècle le premier de ces châteaux appartenait à la famille de Tricard (Archives de Pau F. 846 à Hommage rendu à Alain d'Albret par Raymond Tricard chancelier de Périgueux, fils de Jean Tricard juge-mage de Périgord pour le fief de Rognac. Par mariages il passa aux familles de Lagnac et de Bayly. Il appartenait à cette dernière famille lorsque survint la Révolution. (Archiv. de la Dord. série R 547 N<sup>o</sup> 42.) Vente 21 pluviôse an II (les brens de Rognac commune de Bassillac et de Trigouant. Propriétaire Henry Bayly. Adjudic. Pierre Dauriac dit Berony 40.300\* (payé 41.398\*8). Vente d'un grand nombre d'autres lots. - Vente du mobilier dans le Chaud de Rognac 2424 (juill. 1793)

Après la Révolution le château de Rognac a été possédé par M. de Bellisle, Amont, Salandre (à voir). Il se compose aujourd'hui de deux parties l'une ancienne et l'autre moderne.

M. Boule a tiré une photographie bien réussie de ce château. (Sabbé. Fragment de episc. petr. Château de Coudeau. Le château de Coudeau aurait, dit-on, la même origine que celui de Rognac. On découvre à Coudeau il y a quelque temps des grottes et un tombeau renfermant encore un squelette; le tout était creusé de main d'homme dans le rocher.

Il y a à Coudeau un gisement préhistorique. On y a découvert des haches polies et taillées, des pointes de lances et de flèches en silex (Bull. archéol. t. IV p. 56, et t. X p. 248 et suiv.)

à Meycourby berceau de la famille noble de ce nom.  
§. Il y a quelques années en faisant le chemin de grande communication N<sup>o</sup> 5 on découvrit près du bourg de Bassillac des ruines que l'on croit être celles d'un ancien prieuré.

Ville de Boulogne. Au confluent de l'Ille et de l'Auvézère la tradition assigne l'emplacement d'une ville gauloise, appelée la Ville de Boulogne.

On y a découvert des tuiles à rebords, des médaillons et des monnaies romaines, des débris de colonnes et les vestiges d'un pont de pierre.

(Archiv. de Pau, XIV<sup>e</sup> s. B. 696. Procès entre Archambaud comte de Périgord et l'évêque de Périgueux touchant la haute justice de la paroisse de Bassillac.

- Copie sur parchemin d'un hommage rendu au Roi en 1270 par Marie-Elisabeth Bodin pour la terre et seigneurie de S. Saurent composée du repaire noble de la Rodetye avec droit de justice haute, moyenne et basse es paroisses d'Eylac, S. Saurent, Bassillac, et Massaneyx relevant de Sa Majesté

(Bull. archéol. t. V, p. 91) (fin)